

# L'ABELLE

JOURNAL POLITIQUE

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St. Pierre No. 54, entre Royale et Bourbon.

No. 202.

NOUVELLE-ORLÉANS MARDI 29 MAI 1829.

Vol. II

**Conditions.**—L'ABELLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un an, payable par mois, payable à la fin de chaque mois. On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance. Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin de mois et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne fontient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés. Les avis se payent 25 centimes pour la première fois, et 15 centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance ou bien une planche par carte, pour la première insertion, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente. Lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

**SAVON**—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde & Co. en débarquement du brick America, venant de Boston, et à vendre par

**STETSON & AVERY,**  
121 r.  
Rue Royale, No. 67.

**Aux amateurs de beaux Chapeaux.**  
Les soussignés viennent de recevoir par le paquebot France, de New-York, un assortiment de superbe CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et Gants, fins et communs.

**MATHEU & PINTA**  
Rue de la Liberté, Contre-Éclair, No. 46.

**CHAPEAUX.**  
Le paquebot reçu, par le dernier arrivage de New-York, un joli assortiment de CHAPEAUX, provenant d'une des premières fabriques du Nord, et vendra à des prix très modérés.

**PENSION BOURGEOISE.**  
M<sup>me</sup> BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans la maison au coin des rues Poydras et Thémistocle, faubourg Ste. Marie, au plus les plus modérés.

**ROUENAGE**—à vendre les articles suivants reçus par le paquebot du Havre  
3 balles Toile crue pour pantalon.  
7 dito Coutil do. pour pantalon.  
D'importations antérieures.  
300 bannes Vin rouge de toutes qualités.  
1500 caisses dito et blanc dito.  
300 dito P. unes.  
Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à laine. Champagne mousseux. Bonbons, eau de Cologne, &c. &c.

**AVIS.**—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu V<sup>o</sup> DREUX sont priées de se présenter au soussigné, exécuteur testamentaire.  
17 mars—3. A. DREUX.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

Le tirage de la 7<sup>e</sup> classe de la Loterie des Natchitoches aura lieu le 21 Mai 1829.  
Le tirage de la 8<sup>e</sup> classe de la même Loterie aura lieu le 30 Juin 1829.  
Le tirage de la 9<sup>e</sup> classe de la même Loterie aura lieu le 11 Juillet 1829.  
Le tirage de la 10<sup>e</sup> classe de la même Loterie aura lieu le 25 Juillet 1829.  
Le tirage de la 11<sup>e</sup> classe de la même Loterie aura lieu le 8 Août 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**Hôtel Pontchartrain.**  
Le Sr GIRAudeau a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'acquiescer le bel Établissement du Lac, connu sous le nom d'*Hôtel Pontchartrain*, tenu ci-devant par M. Coquet. Ayant fait quelques améliorations à cet établissement et mis tous ses soins à pouvoir recevoir dignement les personnes qui se présenteront, il ose espérer mériter l'encouragement du public.  
Il annonce qu'il fera l'ouverture de cet établissement le 26 de ce mois.

**PARTI MARRON** de cette soussigné, depuis le 25 Mars dernier, le maître nommé OBIER, âgé d'environ 40 ans, ne parlant qu'anglais, taille d'environ 5 pieds 3 pouces français, très gras, figure ronde et les cheveux grisés, ayant une forte cicatrice au haut du front; il a mal à un pied, ce qui le fait boiter; il tombe quelquefois dans des crises, et a l'habitude de travailler sur la levée ou à bord des bâtiments. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira à la geôle ou à son maître, rue Bourgogne, entre les rues du Maine et St. Philippe. Les capitaines de navires, bateaux à vapeur ou autres embarcations, sont priés de ne point recevoir ledit esclave à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.  
28 avril—3. J. B. SAILLARD.

**AVIS.**  
La société qui a existé entre moi et M. A. FOURNIER, est dissoute à dater de ce jour.  
22 avril—3. F. ESCOFFIER.

**MAISON A VENDRE.**  
CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, dans sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 175 pieds de profondeur; elle forme un îlot et est entouré en pieux de tous côtés. S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril.

**PRIX DES BILLETS.**  
Billets entiers, \$1; moitié, \$2; quarts, \$4.  
—Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$16; les moitiés et quarts en proportion.  
J. B. FAGET, Directeur, Rue de Chartres, No. 118. 20 avril.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**NEUVIÈME CLASSE DE LA LOTÉRIE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE FRANÇAISE.**  
Dont le Tirage aura lieu le 27 Mai 1829.  
D. MALOURET—Directeur.  
SYSTÈME POPULAIRE DE PAIR OU NON.  
7950 Lots gagnants et seulement 7030 blancs.  
Aucun Gros Lot n'ayant été tiré, ils sont considérés comme sujets à sortir dans ce tirage.  
Un seul peut gagner tout le Gros Lot.

**PROSPECTUS.**

Lot	10000	est	35000
"	5000	"	2500
"	1000	"	1600
"	500	"	1200
"	100	"	3000
"	750	"	1500
"	500	"	1000
"	150	"	2100
"	80	"	1120
"	40	"	4480
"	15	"	2250
"	5	"	750
7950 Lots,	15,000 BILLETS,		749,500

**MODE DU TIRAGE.**  
Dans cette méthode perfectionnée, il y fait trois rous. Dans celle du côté gauche on place 149 ballotes, numérotées depuis 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 149 inclusivement. Dans le trou du milieu on placera aussi 150 ballotes, numérotées depuis 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 99, et encore 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 49 inclusivement. Dans celle du côté droit on traitera rous, on placera sur les lots au-dessus de quinze piastres, dans le nombre sera également de 150, et on procédera au tirage selon l'usage. Les deux premiers numéros sortis de la première et seconde rous, étant mis ensemble, formeront un numéro quelconque de la loterie, et on lui accordera le lot qui sortira au même temps de la troisième rous. Exemple, supposons que le No. 146 est sorti de la première rous et le No. 29 de la seconde rous, on les joignant ensemble de cette manière (146 29) alors le billet ayant le No. 14629 sera accordé la somme qui sortira au même temps de la troisième rous. De cette manière on tirera tous les numéros ainsi que les lots. Les 7500 lots de trois piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront par le dernier chiffre du nombre qui gagnera le gros lot de \$5000. C'est-à-dire, que si le gros lot sortait par un 1, un 4, un 8, un 0, un 6, un 2, un 5, un 9, un 3, un 7, un 0, on lui accorderait de trois piastres. Les 150 lots de quinze piastres, seront accordés aux billets dont les numéros se terminent avec les deux derniers chiffres du premier numéro tiré. Les 150 lots de cinq piastres seront accordés à ceux qui auront les deux derniers chiffres du numéro suivant tiré de différente terminaison, chaque dans le même ordre.

Le droit d'un gros lot n'empêchera pas le même billet d'avoir droit à un lot inférieur. Celui qui achètera deux billets, pour un seul, peut pair et impair, est sûr de gagner un lot, et de cette manière deux billets ont la chance de gagner trois lots.

**PRIX DES BILLETS.**  
Billets entiers, \$4, demi, \$2, quarts \$1, paquets \$40 garantis \$15.  
S'adresser au BUREAU DU DIRECTEUR, No. 54, rue de Chartres; ou au BUREAU DE LA ROUE DE FORTUNE, No. 86, rue de Chartres. 13 mai.

**Hôtel Pontchartrain.**  
Le Sr GIRAudeau a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'acquiescer le bel Établissement du Lac, connu sous le nom d'*Hôtel Pontchartrain*, tenu ci-devant par M. Coquet. Ayant fait quelques améliorations à cet établissement et mis tous ses soins à pouvoir recevoir dignement les personnes qui se présenteront, il ose espérer mériter l'encouragement du public.  
Il annonce qu'il fera l'ouverture de cet établissement le 26 de ce mois.

**PARTI MARRON** de cette soussigné, depuis le 25 Mars dernier, le maître nommé OBIER, âgé d'environ 40 ans, ne parlant qu'anglais, taille d'environ 5 pieds 3 pouces français, très gras, figure ronde et les cheveux grisés, ayant une forte cicatrice au haut du front; il a mal à un pied, ce qui le fait boiter; il tombe quelquefois dans des crises, et a l'habitude de travailler sur la levée ou à bord des bâtiments. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira à la geôle ou à son maître, rue Bourgogne, entre les rues du Maine et St. Philippe. Les capitaines de navires, bateaux à vapeur ou autres embarcations, sont priés de ne point recevoir ledit esclave à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.  
28 avril—3. J. B. SAILLARD.

**AVIS.**  
La société qui a existé entre moi et M. A. FOURNIER, est dissoute à dater de ce jour.  
22 avril—3. F. ESCOFFIER.

**MAISON A VENDRE.**  
CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, dans sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 175 pieds de profondeur; elle forme un îlot et est entouré en pieux de tous côtés. S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs trafiquant dans l'étendue de cet État.**  
Le soussigné, adjudicataire de la ferme des licences à accorder aux caboteurs, pacotilleurs et autres personnes trafiquant, vendant ou échangeant des produits ou marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau de cet État, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au Bureau du Trésorier de la Ville de New-Orléans, de midi jusqu'à 4 heures, ou son délégué, les jours de licence pour douze mois, les taxes qui sont fixées par l'acte de la Législature approuvé le 18 Février 1829, et conformes à l'acte intitulé "Acte relatif aux taxes des Caboteurs, Pacotilleurs et autres personnes trafiquant, et au paiement des dépenses causées de l'année 1826, et pour d'autres objets" approuvé le 23 Avril 1826.

Le Fermier vient de vendre des arrangements avec plusieurs personnes, qui garantiront l'État, et ont l'obligation de répondre tous les caboteurs, pacotilleurs et colporteurs qui seraient trouvés à trafiquer sans licence, et de les poursuivre selon toute la rigueur des lois. MM. les juges de paroisse et autres magistrats voudront bien faire tous leurs efforts pour obtenir l'exécution de la loi par ce moyen: il y va de leur intérêt puisque la demande payée par les délinquants est toute entière au profit de la paroisse dans laquelle ils sont condamnés.

Le Fermier prévient également que M. A. Galvez, est son agent général, et qu'il est autorisé à délivrer et faire délivrer des licences pour son compte, comme aussi à percevoir toutes les sommes qui peuvent lui être dues pour cet objet.  
14 mai. J. J. RICHARD.

**COUR DE PAROISSE** pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—le 29 avril 1829.—Présent Monseigneur James Pinch.  
François M<sup>o</sup> SUR la lecture et l'interprétation de l'ordonnance de la paroisse et de la ville de la Nouvelle-Orléans—le 29 avril 1829.—Présent Monseigneur James Pinch.  
C'est ordonné par la Cour qu'une réunion des écrivains dudit territoire ait lieu, en pleine Cour, le 21<sup>ème</sup> jour de Mai 1829, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'objet de ladite pétition, et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.—Je certifie l'extraire ci-dessus conforme.  
30 avril—5. THOS. S. KENNEDY—Greffier.

**AVIS**—ATTENDU qu'Alexandre Williams a acheté et collecteur de taxes pour la paroisse de Saint-Roch, soussigné, a été nommé à l'effet d'annuler les deux obligations qu'il a souscrites le onzième jour de Février mil huit cent vingt-sept, comme principal, conjointement avec Victor Hébert, Ursin Landry et Omerphar Bernard, ses associés, et d'une obligation qu'il a souscrite le vingt-cinquième jour de Février mil huit cent vingt-huit, comme principal, conjointement avec J. B. Hébert et Omerphar Bernard, ses associés.  
Il est donné par le présent à toutes personnes intéressées de déclarer, par écrit, sur secretariat de l'État, dans le délai de quatre-vingt-six jours, à dater de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.  
Donné sous ma signature et le sceau de l'État, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-neufième jour de Février 1829.  
P. DERBIGNY,  
Gouverneur de l'État de la Louisiane.  
Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'État. 21 avril.

**ROUENAGE** offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers bâtiments de Bordeaux et du Havre.  
15 balles de brai pour maistris, 3-4 tiers, qualité.  
100 pièces de velours coton, (pour le marché espagnol.)  
4 balles de toile grise pr. pantalon, 4 do léontine.  
100 pièces coutil crû, 12 balles fil de Rennes, très fin.  
D'importations antérieures.  
250 bannes vin rouge de Bordeaux de 20 à 50 piastres.  
15 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
25 caisses de prunes par 100 de boîte.

**20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.**  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.  
20 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.

**200** Café de la Havane, 1<sup>ère</sup> qualité à vendre par DOWERS, OSBORN & Co. 8 mai.

**AVIS.**—Le soussigné, avocat, a transporté son bureau à la rue St. Pierre, No. 90, entre Bourbon et Royale.  
28 avril—3. Geo. A. WAGGAMAN.

**Florence, Gros français &c.**  
Les soussignés débarquent dans ce moment des navires Waltham et Milton de Bordeaux, et offrent à vendre:  
—Des Floresces de couleurs assorties.  
—Drap français et cirassonnas.  
—4<sup>ème</sup> preuve Eau-de-vie Cognac, en pipes et en barils de 10 gallons, d'une qualité supérieure.  
Tableaux à musique.  
Vinaigre de vin blanc, Fruits à l'eau-de-vie et un assortiment général de vins rouges de Bordeaux, en barriques et en caisses.  
G. BORDUZAT & Co.  
8 avril. Rue Royale, No. 108.

**AVIS.**  
ATTENDU que Samuel S. Wheeler s'est adressé à moi, demandant la conciliation de deux obligations souscrites par lui, la première, le 16 Avril 1828, comme Secrétaire de la paroisse de la Fourche-Intérieure, conjointement avec Henry F. Knoblock et Jean Louis Labadie & Co, comme cautions; la seconde, le 18 Avril 1828, comme Collecteur des taxes de la dite paroisse, conjointement avec John Maranges et Aubin D<sup>o</sup> Thibodeaux, comme cautions.  
Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à fournir, par écrit, au bureau du Secrétaire d'État, dans les 30 jours qui suivent la publication de cet avertissement, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas levées et annulées.  
Donné sous ma main et le sceau de l'État, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-neufième jour de Mars, mil-huit cent vingt-neuf, et la cinquième année de l'indépendance des États-Unis d'Amérique.  
P. DERBIGNY,  
Gouverneur de la Louisiane.  
G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'État. 31 mars.

**AVIS.**  
ATTENDU que William C. Randall s'est adressé à moi, demandant que l'obligation qu'il a souscrite le vingt-troisième jour de Mars mil-huit cent vingt-sept, comme annoteur des hypothèques de la paroisse de l'Ascension, conjointement avec David A. Randall, comme caution, soit levée et annulée.  
Avis est donné à toutes les personnes qui peuvent être intéressées, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt-six jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'État, les raisons pour lesquelles lesdits engagements ne seraient pas annulés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.  
Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce deuxième jour d'Avril mil-huit cent vingt-neuf, et dans la cinquante-troisième année de l'indépendance des États-Unis d'Amérique.  
P. DERBIGNY,  
Gouverneur de l'État de la Louisiane.  
Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'État. 4 avril—1m.

**CHAPEAUX** de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.  
10 Jan. E. DEBERGUE.

**DEMANDE D'EMPLOI.**  
Un jeune homme bien recommandé et qui pourrait s'employer sur une habitation en qualité de gérant, et même d'ingénieur, s'il s'y trouvait un moulin à vapeur. Il peut enseigner les premiers éléments des langues Française, Anglaise et Espagnole. S'adresser au bureau de Fabrice. 1<sup>er</sup> avril.

**DEPARTEMENT DES POSTES.**  
On recevra jusqu'au 12 de Juillet à ce bureau, des soumissions pour le transport de la Maille, trois fois par semaine, entre la Nouvelle-Orléans et le Mobile, par Pascagoula, dans des voitures et des bateaux à vapeur.  
Quitter la Nouvelle-Orléans, tous les Dimanches Mercredis et Vendredis, à 8 heures du matin.  
Arriver à la Mobile, les Lundis, Jendis et Samedis suivants, à 2 heures après midi.  
Quitter la Mobile, tous les Lundis, Jendis et Samedis, à 10 heures et demi du matin.  
Arriver à la Nouvelle-Orléans, tous les Jendis, Vendredis et Dimanches suivants, à 4 heures de l'après midi.  
Ce service devra commencer le 1<sup>er</sup> Octobre prochain et continuer quatre ans.  
W. T. BARRY,  
Directeur des Postes; 11 mai.

**DEMANDE D'EMPLOI.**  
Un jeune homme de cette ville connaissant les langues française et anglaise, ayant quelques notions de l'espagnol et de la tenue des livres, et possédant les mathématiques jusqu'au elles peuvent être nécessaires dans le commerce, désirerait trouver une place de commis dans une administration ou dans une administration.  
11 mai.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.**  
5<sup>ème</sup> Classe.  
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.